

**VIOLATION MASSIVE DES DROITS DE L'HOMME AU NORD –
KATANGA**

Le Réseau d'Organisations des Droits Humains et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne (RODHECIC), déplore la situation de violation massive des droits de l'homme qui prévaut dans la partie Nord de la province du Katanga.

L'opinion se souviendra que dans ses communiqués INFO DH N°34/RODHECIC/RDC/2003 et N°39/RODHECIC/RDC/2003, respectivement du 12 mars et 05 août 2003, le Secrétariat du RODHECIC attirait l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale sur la pratique du cannibalisme au Nord-Katanga et sur l'indifférence dont étaient victimes des milliers des déplacés de guerre en difficultés dans le territoire de Malemba – Nkulu, au Nord-Katanga.

Ayant reçu des informations datant du 13 octobre 2003 et du 13 février 2004 des organisations membres du RODHECIC du Katanga qui témoignent de la continuité de la violence et de la barbarie dont est victime la population de cette partie du pays, nous avons résolu de diffuser le présent communiqué.

A. Présentation géographique de la région

La situation se déroule dans le district du Haut Lomami, particulièrement dans le territoire de Kabongo qui comprend 5 postes d'encadrement administratif à savoir : Nyembo, Kyondo, Kitenge, Kayamba, Secteur Nord Baluba, dont Kitenge est le chef-lieu.

Le poste de Kitenge a accueilli 7.560 personnes déplacées à cause de la guerre qui a commencé en 1998 mais, à ce chiffre se sont ajoutées en novembre 2003 environ 4.600 autres personnes qui ont fui leurs villages à cause des conflits entre les mayi mayi et les FAC (Forces Armées Congolaises) ou avec les FAP (Forces d'Auto-défense Populaire). Ce chiffre ne comprend pas tous les autres déplacés qui vivent en brousse et ceux qui s'y seraient ajoutés depuis novembre 2003 jusqu'aujourd'hui parce que la situation n'a pas changé.

B. Les faits

1. Sommaire

- **Origine** : guerre d'agression déclenchée en août 1998 ayant entraîné la constitution de milices rivales Mayi Mayi et FAP.

- **Nature** : tueries sauvages de populations civiles et actes de cannibalisme, viols de femmes et déportation des jeunes filles, tortures, humiliation des chefs de groupements devant leurs sujets, massacres des chefs de groupements, rançonnements divers et pillages systématiques de biens des particuliers, et d'infrastructures publiques (centres de santé, écoles, ...), incendies de villages entiers

- **Auteurs** : les milices Mayi Mayi (sous la conduite de Jean-Pierre Cinja Cinja) et FAP conduites par Mr Moro Kwembe auxquelles s'ajoutent les militaires des FAC.

- **Lieux** : quasiment tous les villages du Territoire de Kabongo dans le District du Haut-Lomami au nord de la Province du Katanga.

- **Epoque** : particulièrement à partir de l'année 2000, jusqu'à nos jours.

- **Conséquences** : déplacements de populations et dépeuplement des villages, certains s'étant tout simplement vidés de leurs populations (plus de 50 villages sont déserts), précarité de la situation matérielle (surtout alimentaire et sanitaire), traumatismes divers, déscolarisation des enfants, insécurité permanente, destruction des infrastructures (écoles et centres de santé) et de l'environnement, absence de l'autorité de l'Etat.

2. Illustrations par des faits récents (non exhaustives)

Selon les sources locales :

- Le 06 septembre 2003, incendie de 120 maisons, 2 écoles, une église et un centre de santé à Sohe-Gare, par les Mai-Mai de Cinja-Cinja ;

- En dates du 07 et du 17 octobre 2003, l'Honorable Kabwika Nyembo Florent, âgé de 75 ans, Officier de l'Ordre National du Léopard, a été victime d'enlèvements, la première fois la nuit

dans la localité de Mbuyu, groupement de Musengayi dans le territoire de Kabongo, et la seconde fois à l'aube dans sa ferme, par les hommes de Jean-Pierre Cinja-Cinja. Sur des accusations fallacieuses et fantaisistes (ancien politicien et espion des FAC, octroi de refuge à ces derniers, ...), il sera soumis à un interrogatoire de 19 heures à 23 heures devant une équipe composée d'un président du tribunal (Mr Kanaka Muzungu Denis), deux juges (Hibou de Lenge et Muntangala) et de quatre gardes chargés de l'exécution en cas de condamnation à mort. L'amande a été fixée à 150 000 FC soit la contre-valeur d'une vache, accompagnée de deux vélos, une mallette diplomatique, un costume complet, deux paires de souliers et 5 000 FC en guise de frais d'ouverture de dossier. Il faut signaler que tous ces frais et biens étaient à verser avant 23 heures, faute de quoi la ferme entière serait pillée et transférée à leur Etat-major à Kitabi, ce qui a été fait sans autre forme de procès, et dans la foulée d'autres massacres et viols de jeunes filles se sont commis.

- Le 07 novembre 2003, à Lulenge, un envoyé de Cinja-Cinja est assommé par un certain Kime, maï-maï d'une milice rivale à Cinja-Cinja.

- A Lubonge toujours, madame Nyota est tuée par les Maï-Maï, et en réaction à cet assassinat, Mr Moro (chef des FAP) tuera 12 personnes, hommes, femmes et enfants confondus du même village, dont : Kamwanga et son enfant, Gene et ses deux enfants, Njilani et son enfant, Muloko et deux de ses fils, Gabi Kasongo Kalonda et Kitenge, sans compter le nombre des blessés.

- Le 14 décembre 2003, Mr Kabale (un allié de Jean-Pierre Cinja-Cinja) installe une barrière à Kaloko. Deux frères répondant aux prénoms de Petro et Napoléon, originaires du village de Musumano, sont dépouillés de leurs biens et abattus à cette barrière, entre Kaloko et Nkulu.

- Le 31 janvier 2004, Mr Mukosi Mupongo Kakoko, originaire du village de Nkuywe dans le groupement de Nyembo, a été assassiné par des inconnus entre Kamunza et Kitenge.

- Le 03 février 2004, Mr Kami, un prétendu Maï-Maï à la poursuite de Mr Kabale et ayant installé son Etat-major à Kabukomo, tue deux enfants (Ngoy Stany, âgé de deux ans, fils de Christophe et de Safi, et Sédar Senghor, âgé de 3 ans, fils de Banza Daniel et de Kasongo), et en blesse six autres, qui ont été récupérés par le Centre de Santé Anuarite. Il s'agit de : Kayembe Guélor (2 ans), Nday Antoine (4 ans, fils de Kasongo et de Nkumwiba), Mutombo wa Nkumwimba (5 ans), Twite wa Nkulu (8 ans, fils de Christophe et de Safi), Ngoy Kabwe

(1 an), et Banze Kyungu (4 ans, fils de Daniel et de Kibwe). Ces méfaits ont été commis en l'absence des parents de ces enfants.

- Suite à ce massacre, en vue de venger Kabale, Cinja-Cinja organise une expédition punitive entre le 05 et le 06 février 2004 dans le secteur de Kami, groupement Mwabi et Mwila, et dans le secteur Nord-Baluba, groupement Ngende. Il a commencé par brûler le village chef-lieu du groupement Bwila où un pillage systématique a eu lieu.

- A la même date, Kabale et son ami Cure, tous deux sujets de Cinja-Cinja, quittent Lulenge et tendent une embuscade contre des populations civiles.

- entre Lulenge et Kalawe et, à cette occasion, assassinent 5 personnes parmi lesquels Mr Mabilo (un commerçant et fermier de Kitenge), Mr Robert (préfet de Kibangu), un enfant et deux autres personnes dont l'identité n'a pas été établies. Les corps de toutes ces victimes ont été mutilés et certaines de leurs parties telles que la langue, le sexe et les doigts ont été emportés, tout comme leurs vélos et autres biens. Les mêmes sources ont fait état de l'incendie des villages de Kibambe, Kawaela et Mbele.

- Le 07 février 2004, Kabale, accompagné d'une troupe forte de 150 hommes, tend une embuscade aux FAC qui rentraient de Katanga-Ngende, avec leur ravitaillement, au niveau du village de Lombwa-Ngenyi, dans le groupement de Mwabi. Les FAC, sous le commandement du Sous-lieutenant Muyumba, tombent dans cette embuscade et y perdent 7 des leurs et se font déposséder de leurs munitions. Plus tard, les compagnons des militaires humiliés et blessés dans leur amour propre, une fois de retour à Kitenge, ont commencé à tirer dans toutes les directions, causant la mort de 2 personnes (un monsieur répondant au nom de Lumba et sa fille) et l'incendie de trois maisons. Ils ont profité de la même occasion pour perpétrer des vols dans plusieurs familles.

- Le 30 octobre 2003, Mr Moro déshabillera et torturera publiquement Mr Sashi de Budi, qui réclamait la libération de ses policiers en détention à l'Etat-major des FAP.

Considérant ce qui précède, le RODHECIC demande :

- Que le gouvernement d'union nationale prête une attention particulière à cette situation ;

- Qu'on amorce le plus urgemment le processus de désarmement de toutes les milices dans cette partie de la RDC ;
- Qu'une commission neutre d'enquête soit constituée pour déterminer les responsabilités et punir les coupables pour que pareille situation ne se répète plus.

Fait à Kinshasa, le 14 avril 2004

Secrétariat du RODHECIC